



République Française

MAIRIE D'ALLONS

Rue Amiral De Richery

04170 ALLONS

Compte rendu de réunion du Conseil Municipal d'Allons du 11 juillet 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle communale le onze juillet deux mille seize à vingt heures quarante cinq.

La réunion s'est tenue sous la présidence de M. Christophe IACOBBI, Maire d'Allons.

Présents : Elie GALFARD ; Patrick MAURIN ; Fabien LORENZI ; Jean-Marie PAUTRAT ; Bernard AUDIER ; Serge GUICHARD ; Claude CAUVIN. Régis GALFARD

Régis GALFARD excusé pouvoir donné à Elie GALFARD ; Josiane GRIMAUD excusée pouvoir donné à Fabien LORENZI

Secrétaire de séance : M PAUTRAT Jean Marie

Secrétaire de Mairie : Katia GALFARD

Ouverture de la réunion par M le Maire.

1. Approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal (10 juin 2016)

Aucune remarque ni modification sont présentées. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Délibération pour l'acquisition d'une parcelle par l'ADAPEI 04

Monsieur le Maire informe le Conseil de la proposition d'acquérir deux parcelles contiguës de 34 hectares (d'une surface totale de 34 ha 31 a et 20 ca au lieu-dit la colle d'Angles) pour une somme de 19 000 euros avec la possibilité d'une subvention de 40% par la région. Il resterait moins de 11 000 euros à la charge de la commune.

Ces parcelles situées dans un espace naturel remarquable viendront enrichir le patrimoine de la commune et seront après convention, mises à disposition du fermier actuel M Gilles MISTRAL qui n'a pas émis d'opposition à cette vente.

Ces parcelles pourront être exploitées et compenser en grande partie cet investissement.

Monsieur le Maire indique également que dans cette opération la commune acquière un nouveau patrimoine.

Monsieur Patrick MAURIN demande si ce terrain est accessible ?

Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative. Il indique également qu'on laissera planter 1 arbre sur 8.

Monsieur Patrick MAURIN souhaite savoir qu'en cas de nouvelles parcelles mises en vente et qui seraient plus intéressantes, qu'elle sera la démarche de la commune ? Il poursuit en indiquant que le bois n'est pas encore vendu.

Monsieur Serge GUICHARD précise que l'on ne peut faire une préemption que si la commune a un projet. Il indique qu'il est favorable à l'acquisition de ce terrain parce que cela va accroître le patrimoine sans surcharge financière.

Monsieur le Maire rajoute que ces questions seront traitées au cas par cas.

Monsieur Claude CAUVIN souhaite connaître le lieu de cette parcelle.

Monsieur Elie GALFARD lui répond et rajoute que les futures générations seront reconnaissantes de cette acquisition.

Monsieur Serge GUICHARD demande à Monsieur Elie GALFARD si l'exploitation du bois permettra d'en retirer 11 000 euros et souhaite connaître le montage financier.

Monsieur Elie GALFARD lui répond que cela sera peut être juste.

Monsieur le Maire rajoute que sur ce point un technicien bois a fait cette évaluation mais qu'il n'est pas monté sur le site.

Il procède ensuite au vote pour l'acquisition de la parcelle citée.

1 contre Monsieur Patrick MAURIN

1 abstention Monsieur Jean Marie PAUTRAT

8 pour (dont 2 pouvoirs)

Après délibération le Conseil Municipal par 8 voix pour, 1 abstention et 1 contre

- ***APPROUVE l'acquisition des parcelles E 142 et E 143 pour un montant de 19 000 €***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.***

3. Délibération pour la demande de subventions au titre du soutien Régional aux acquisitions foncières en zones de massifs forestiers.

Monsieur le Maire donne les explications suivantes sur le financement de cette opération (avec des taux et plafonds qui s'établissent comme suit :

- Population de moins de 1 000 habitants : taux de subvention 40%
- Plafond de subvention : 100 000€)

Il devrait y avoir 7600 euros de subventions par la Région.

Le reste sera couvert par un crédit de la commune au Crédit Agricole. Les frais de dossier seront de 24 euros.

Pour le prêt nous avons le choix entre 10 ans à 1,41% d'intérêts ou 2,13% sur 20 ans.

Monsieur Serge GUICHARD indique que l'idée est de prendre la formule à 10 ans et que la vente du bois se fasse le plus rapidement possible durant cette période.

Un premier tour de discussion confirme que les membres du Conseil se portent sur l'option de 10 ans.

Monsieur le Maire indique que cela fera des échéances de 1295 euros par an.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ***SOLLICITE l'aide de la REGION au titre du soutien Régional aux acquisitions foncières en zones de massifs forestiers***
- ***APPROUVE l'acte d'engagement de respecter les conditions de subventionnement régional.***
- ***AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette demande.***

4. Demande de prêt/Acquisition parcelles ADAPEI 04.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- *Décide de contracter un prêt de 12 000 EUR auprès du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur aux conditions énumérées ci-dessus,*
- *Décide d'affecter le montant de ce prêt au paiement de la vente liée à l'objet du prêt*
- *Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cet emprunt et s'engage à inscrire chaque année au budget la somme nécessaire à son remboursement.*

5. Délibération decision modificative suite acquisition parcelles

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2016

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	2111	1607			Terrains nus	19 600,00
Total						19 600,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
13	1322	1607			Subv équip non transfregion	7 600,00
16	1641	1607			Emprunts en euros	12 000,00
Total						19 600,00

6. Délibération portant sur une régularisation financière opération jeux d'enfants

Monsieur Serge GUICHARD, responsable de la commission aux finances, donne l'information au Conseil que les subventions prévues pour les jeux d'enfants vont diminuer de 2900 euros.

Monsieur le Maire ajoute que l'enveloppe du député va être demandée pour une somme de 2000 euros.

Il indique que de toute façon ces travaux sont prévus pour 2017, même si ces jeux ont été commandés et devront être livrés normalement pour mars 2017. Il rappelle que ceux-ci sont réservés aux 4/12 ans et pour les moins de 4 ans il y aura un autre petit jeu représentant un sanglier.

Monsieur Serge GUICHARD fait donc la proposition de diminuer le budget investissement de 2900 euros ainsi que celui des recettes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2016

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	21728	1603			autres agencements et aménagements de terrain...	-2 900,00
					Total	-2 900,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
13	1322	1603			Subv équip non transfregion	-2 900,00
					Total	-2 900,00

7. Délibération sur la création installation raccordement électrique

Monsieur le Maire informe le Conseil que les prochains travaux sur l'une des deux armoires d'alimentation de l'éclairage public coûteront à la commune 1189,01 euros. Il rappelle que le SDE 04 prend à sa charge la plus grosse partie du financement. Il rappelle également que techniquement on ne peut pas faire une seule alimentation du à la configuration de notre éclairage public.

Monsieur Serge GUICHARD propose donc de prendre cette somme sur le budget « dépense imprévue » Il indique également que ce poste budgétaire est quasiment dépensé.

Monsieur le Maire précise que grâce à ces travaux nous allons enfin terminer les travaux dans les rues des étables et du Rendez-vous. Il indique également qu'en fonction des très probables prochaines réglementations on pourra faire fluctuer l'éclairage (fermeture pour des tranches horaires ou baisse d'intensité) à partir de ces nouvelles installations.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2016

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	21534	1606			Réseaux d'électrification	1 189,01
023	023				Virement à la section d'investissement	1 189,01
022	022				Dépenses imprévues	-1 189,01
					Total	1 189,01

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
021	021	OPFI			Virement de la section d'exploitation	1 189,01
					Total	1 189,01

8. Points divers

Monsieur le Maire informe la Conseil Municipal sur quelques dossiers en cours :

- Cette année la municipalité n'aura pas de diminution importante de versements budgétaires. Par contre au nouveau de la compensation (communes pauvres/communes Riches) la Communauté de Commune du Moyen Verdon verra sa dotation fortement diminuée pour 14 000 euros. C'est la première fois que cela arrive pour la CCMV du fait de l'installation de la Métropole de Marseille. Pour pallier ce déficit les 19 communes ont décidé de mettre dans un pot commun une participation.

Au niveau de notre village, du fait d'un montant supérieur par rapport au budget initial, nous verserons la différence (plus de 3000€). Il n'y aura donc pas de conséquence financière.

- Pour ce qui concerne la répartition des charges financières dues pour les écoles nous devons prendre une délibération (année scolaire 2015/2016) car Monsieur le Receveur des impôts a constaté qu'aucune des 19 communes ne l'avaient faite.

Nous participons au prorata du nombre d'enfants.

Délibération sur la Répartition intercommunale des charges des écoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE que la répartition des dépenses de fonctionnement de l'école primaire, y compris les dépenses liées au fonctionnement des équipements sportifs, les dépenses de personnel et les frais de fournitures scolaires versés à la commune de Saint André les Alpes, sera effectuée au prorata du nombre d'élèves scolarisés dans notre commune.*
- *DIT que cette décision est applicable à compter de l'année scolaire 2015/2016.*

- Au niveau du projet de regroupement des Communautés de communes, Monsieur le Maire informe que les 19 Maires ont vu Monsieur le Préfet et qu'une discussion « serrée » a eu lieu. Ce dernier a pris acte de notre position mais voudrait nous imposer Le Teillon. En l'état cela n'est guère possible du fait des différences importantes entre les deux Communautés de Communes. Nous avons demandé le chiffrage de cette proposition ce que les services préfectoraux actuellement ne peuvent pas faire. Il va y avoir un nouveau Conseil Communautaire fin juillet et nous étudions la possibilité de nous faire aider par un avocat.

Monsieur le Maire demande ensuite s'il y a des interventions.

- Monsieur Elie GALFARD souhaite connaître l'état du dossier sur les fuites d'eau (réseau du bas du village à La Bâtie Neuve)

Monsieur le Maire indique qu'un point complet sera fait lors de la réunion publique de vendredi 16 juillet.

Il indique néanmoins qu'il a été constaté 28 micros fuites sur cette partie de réseau (pour 1 kilomètre environ).

- Monsieur Elie GALFARD souhaite également connaître l'état du dossier sur la restauration de la tour des templiers.

Monsieur le Maire informe la Conseil qu'une réunion aura lieu le mercredi 21 juillet à la Mairie avec l'architecte.

Celui-ci est venu plusieurs fois sur le site et a effectué tous les relevés nécessaires pour présenter un projet (ou plusieurs).

Le Conseil devra en discuter y compris sur les financements.

Monsieur Bernard AUDIER pense que l'on pourrait réduire les coûts par la mise en place d'une couche de ciment.

Monsieur Serge GUICHARD lui répond que notre site date du 11eme/12eme siècle et que les travaux devront respecter les normes pour un monument historique.

- Monsieur Patrick MAURIN demande quel bilan pour la course VTT qui a traversée notre village.

Monsieur le Maire lui répond que tous les participants ont trouvé l'organisation, les paysages... excellents. Cette course devrait se renouveler chaque année. Il indique également qu'il y a eu un article sur le site de la commune et dans Verdon Info.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 40